



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

30, gd rue abbé de Pradt, 15 160 ALLANCHE, Tél.:
04.71.20.49.26

2 place de la Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax :
04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ALLANCHE 10 H 00

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2015

PERSONNEL

Claude SALLES, adjoint technique chargé de la collecte des ordures ménagères sur le secteur d'ALLANCHE a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mars 2016.

Nous allons demander le renouvellement des contrats CAE pour Laurent PRADEL et Pascal RIBE.

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE

Section d'Investissement

Dépenses

c/276348-041 11457

Recettes

c/1021-041 11457

MATERIEL DE VOIRIE

Dépenses

c/2188-13 Matériel de détection de fuites 13000

LES VEYRINES

Dépenses

c/2315-32 -26000

AIRE DE STOCKAGE DES GRAVATS A ALLANCHE

c/2313-35 13000

RESEAU DE CHALEUR

Dépenses

c/4581-0000 Réseau de chaleur – maîtrise d'oeuvre 99000

Recettes

c/4582-0000 99000

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STOCKAGE DE GRAVATS À ALLANCHE

L'aménagement des aires de stockage des déchets verts à ALLANCHE, MARCENAT et SEGUR est en cours.

Nous allons profiter de cette opportunité pour construire une aire de dépôt de gravats à côté de celle d'ALLANCHE. Le devis établi par l'entreprise MARQUET s'élève à **9.163,00 €HT soit 10.995,60 TTC.**

GESTION DES TEXTILES

Le Syndicat des Cramades est engagé dans un programme de prévention des déchets visant à réduire les déchets produits sur son territoire.

Ce programme de prévention a permis l'aménagement de points de collecte des Textiles, Linges de maison et Chaussures sur le territoire de la communauté de communes.

Les collectivités à compétences traitement, dont le Syndicat des Cramades, peuvent signer une convention avec Eco TLC , l'éco organisme en charge de la gestion des textiles pour bénéficier d'un soutien financier au titre des actions de communication relatives à la collecte des déchets textiles, à condition qu'au moins 75% des collectivités à compétence collecte lui en transfèrent la responsabilité.

Ce soutien financier s'élève chaque année à 0,10 € par habitant, si la collectivité est équipée d'au moins un point d'apport volontaire de TLC pour 2000 habitants, ce qui est le cas de la communauté de communes.

Le Syndicat des Cramades a décidé de proposer aux communautés de communes adhérentes de lui transférer leur responsabilité de gestion des textiles, ce qui permettrait le conventionnement avec Eco TLC et l'obtention des soutiens financiers.

SECTION SPORTIVE AU COLLEGE D'ALLANCHE - TRANSPORT DES ÉLÈVES

Une consultation a été mise en place afin d'attribuer le service de transport des élèves de la section sportive du Collège Maurice Peschaud d'ALLANCHE.

Le résultat est le suivant :

Lot N°1 : LAVEISSIERE, MURAT et LA CHAPELLE D'ALAGNON vers le collège
d'ALLANCHE 30km

attributaire : Autocars PONS 17 rue Jacques Prévert 15000 AURILLAC pour un
montant de 80,57 €HT/jour, soit 88,63 €TTC/jour

Lot N°2 : LAVIGERIE vers SEGUR les Villas 16,5 km

attributaire : Transports SEYT 26 Avenue Léon Bélard 15100 Saint FLOUR pour un
montant de 46,76 €HT/jour, soit 51,44 €TTC/jour

L'élève est ensuite pris en charge par le circuit de transport scolaire S3460. Nous devons signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de MURAT à cet effet.

Le coût total de l'opération devrait s'élever à 24.500 € pour lesquels nous sollicitons une subvention auprès du Département.

Le projet de partage du service avec l'ITEP pour un élève de La Chevade a été abandonné pour

raisons financières.

Nous sommes saisis d'une demande pour acheminer un élève d'YDES à ALLANCHE. Le conseil communautaire émet un avis défavorable.

NAVETTE COLLEGE CONDAT TARIFS

Le tarif de participation des familles aux frais de transport des élèves de la section sportive équestre de CONDAT vers CLERMONT Ferrand a été fixé de la façon suivante pour l'année scolaire 2014-2015 :

5 € par voyage par enfant pour un départ de CLERMONT Ferrand

3,4 € par voyage par enfant pour un départ de CHAMPEIX

Les tarifs seront les suivants pour l'année scolaire 2015-2016 :

5 € par voyage par enfant pour un départ de CLERMONT Ferrand

3,4 € par voyage par enfant pour un départ de CHAMPEIX

Il est renouvelé pour l'année scolaire 2015-2016.

LAC DE LAVE DE SAINTE ANASTASIE

Le site de la carrière de CHANZAC a fait l'objet d'un projet d'ouverture de carrière par l'entreprise "Carrières MONNERON" de NEUSSARGUES.

Après avoir été autorisée, l'exploitation a fait l'objet d'une annulation. Un arrêté de remise en état du site a été pris par le Préfet du CANTAL le 13 mars 2015. Il prévoit une fin de réhabilitation du site dans un délai de dix huit mois à compter de cette date.

Ce site, propriété de la section de CHANZAC, présente un intérêt sur la partie "lac de lave" constitué d'une cheminée et de deux phénomènes de convection visibles depuis la RD 679.

Suivant la DREAL, il présente un intérêt national : il n'existe que deux sites de ce type en France. L'intérêt géologique est fort sur la Communauté de Communes et il est important de proposer aux touristes des sites naturels à visiter comme les Roches de Landeyrat, la cascade des Veyrines ou la tourbière du Jolan.

La commune de SAINTE ANASTASIE sollicite la Communauté de Communes afin d'engager une mise en valeur du site. Il serait opportun à cet effet de saisir le Conseil Départemental pour accompagner la Communauté de Communes dans cette démarche.

AMENAGEMENT DU CAMPING DE CONDAT

Suite à l'étude de faisabilité réalisée par la SOMIVAL sur le développement des campings d'Allanche et de Condat, le conseil municipal de Condat s'est approprié le projet proposé sur sa commune et souhaite que la Communauté de Communes puisse accompagner sa mise en œuvre. Pour ce faire, il a sollicité la Communauté de Communes du Cézallier pour être mandataire de l'opération.

Une convention de mandat est proposée pour contractualiser les engagements réciproques du mandant et du mandataire.

ECOLE NUMÉRIQUE CONDAT

La Communauté de communes a inscrit dans le cadre de son contrat Auvergne + 3^{ème} génération une action portant sur le développement numérique des écoles.

La phase pilote sur Condat va être prochainement réalisée.

Le montant de l'opération sera connu début octobre.

Pour permettre l'inscription du projet au contrat Auvergne + alors que la maîtrise d'ouvrage reste communale, la communauté de Communes doit accompagner ce projet par un fond de concours à hauteur de 10% qui serait de l'ordre de 2.000€.

APPEL À PROJET RÉGION AUVERGNE TERRITOIRES BIO

Le Conseil Régional a lancé en juin 2015 un appel à projets sur les « territoires bio exemplaires » permettant le financement à hauteur de 60 % d'actions en faveur du développement de l'agriculture biologique.

En réponse à la sollicitation d'Ardes Communauté, la Communauté de Communes du Cézallier et la Communauté de Communes du Pays de Massiac ont travaillé à une réponse commune à l'appel à projets. Ardes Communauté est proposé pour être le « chef de file » du dépôt de la réponse à l'appel à projets pour le compte des 3 communautés.

Le programme d'actions proposé est le suivant :

Action 1 : L'exemplarité des communautés de communes et communes

- 1.1. *Gestion exemplaire des espaces verts des collectivités*
- 1.2. *Gestion exemplaire dans ses achats de produits alimentaires*
- 1.3. *Gestion de la ressource en eau*
- 1.4. *Prise en compte de l'agriculture biologique dans les documents d'urbanisme*

Action 2 : Le développement de la production en agriculture biologique

- 2.1. *Sensibiliser le public agricole à l'agriculture biologique et aux pratiques d'agriculture biologique*
- 2.2. *Prioriser et faciliter les porteurs de projets en bio dans la dynamique d'installation-transmission, et notamment sur les périmètres de captages d'eau potable*
- 2.3. *Accompagner les agriculteurs vers la conversion bio et vers la mise en place de pratiques d'agriculture bio*

Action 3 : La Structuration de filières de commercialisation

- 3.1. *Informier le public agricole des filières bio en développement, en particulier sur les productions de lait et viande bovine*
- 3.2. *Structurer une offre de produits bio locaux pour approvisionner les établissements de restauration collective et de portage de repas*
- 3.3. *Accompagner les projets collectifs de transformation et/ou commercialisation*

Action 4 : Le Développement de la consommation de produits bio-locaux sur le territoire

- 4.1. *Sensibiliser les établissements de restauration (enfance/jeunesse, EHPAD) à une alimentation 'durable', basée sur des produits bio-locaux*
- 4.2. *Développer des actions de promotion de l'AB lors des événements (foires, semaine du goût, etc.)*

La réalisation du programme est prévue sur une durée de 2 ans.

Le budget prévisionnel pour les 2 années a été estimé à 103 000 € incluant principalement des frais externes (éditions, formations) et des frais internes liées à l'embauche d'un agent à temps plein.

Le projet pourrait bénéficier d'une aide du Conseil Régional de 60% et d'une aide des programmes LEADER concernés à hauteur de 13%. Resterait donc à charge des 3 collectivités un montant évalué à 28 400 €, soit 4500 €/communauté de communes et par an.

LOGEMENT SÉCUR – PROJET DE TERRITOIRE

Notre projet de territoire contractualisé avec le Département du Cantal prévoyait la rénovation de logements communaux. Ce « fléchage » permet aux communes d'accéder à l'aide du Département. La commune de Ségur souhaite réaliser un projet dans ce cadre.

Il s'agit de la création d'un grand logement de type 5, permettant d'accueillir une famille, au cœur du bourg.

Ce projet a un coût de 36 820.80 € TTC.

Le conseil Départemental pourrait l'accompagner à hauteur de 20% du HT.

Ad'Ap – CHOIX DU PRESTATAIRE

La commission d'ouverture des offres composée des membres du groupement de commande a examiné les propositions de :

AJC CONSULTING 16route de Marssac 81150 TERSSAC 20370 € HT

GINGER CEBTP 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT 11420 €HT

La proposition de GINGER CEBTP a été retenue.

Le montant pour la communauté de communes s'élève à **852 €HT**.

PLUI

Par arrêté préfectoral du 7 août 2015, la compétence « Plan local d'urbanisme ... » est transférée à la communauté de communes du Cézallier.

L'élaboration d'un PLUI nécessite une implication forte des élus et une mobilisation du personnel conséquente ainsi qu'un engagement financier important.

Compte tenu de la modification du périmètre des intercommunalités en cours et des incidences que le SCOT à venir aura sur le contenu du PLUI, il est proposé de ne pas prescrire le PLUI dans l'immédiat.

Le PLU de CONDAT ne sera donc pas conforme à la loi Grenelle, et, contrairement à la circulaire du 19 janvier 2015, il y aura toujours un risque de contentieux à compter du 1er janvier 2017.

Cependant, **la compétence d'une communauté de communes en matière de plan local d'urbanisme, emporte sa compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain.**

La communauté de communes peut déléguer cette compétence aux communes.

Le conseil communautaire décide de ne pas prescrire le PLUI et de déléguer la compétence "droit de préemption urbain" à la commune de CONDAT.

PLAF- Plan Local d'Actions Forestières

En 2012 et 2013, suite à la dynamique créée grâce à la Charte Forestière du Massif de la Rhue, un Plan de Développement de Massif a été conduit sur 20 communes de la vallée de la Rhue dont Chanterelle, Condat et Montboudif. L'objectif était un travail auprès de propriétaires privés pour mobiliser des bois en forêt. Le succès avait été au rendez-vous avec un retour très intéressant des propriétaires.

Le Centre National de la Propriété Forestière nous propose de conduire une animation sur le territoire du massif de la Rhue en s'inscrivant dans une nouvelle stratégie de développement forestier qui s'intitulerait « PLAF – Plan Local d'Aménagement Forestier - phase ancrage Vallée Rhue Artense » pour l'année 2016.

Cette stratégie se déclinerait en plusieurs points dont notamment :

- renforcement des actions de regroupements des propriétaires
- émergence et suivi de projets de desserte forestière,
- maintien de visites-conseils ciblées pour les propriétaires, notamment pour capter et identifier les nouveaux,

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le CNPF.

Le plan de financement fait appel à des subventions diverses (Europe, Etat) à hauteur de 80%. 20% restent à la charge des 3 communautés de communes concernées.

Coût Global : 49 704.69 €

Participation des Communautés de Communes – 20% soit 9 940.94 €

Les 3 communautés de communes n'étant pas concernées dans les mêmes proportions, elles s'accorderaient sur une clé de répartition financière se calant sur le nombre de propriétaires privés.

<i>Communauté de Communes</i>	<i>Nombre de communes concernées</i>	<i>Nombre de propriétaires</i>		
Sumène Artense	16	2 380	63,50%	6 312.50 €
Pays Gentiane	3	820	22,00%	2 187.00 €
Cézallier	3	545	14,50%	1 441.44 €
Total	20	3 745	100%	9 940.94 €

Les communes de LUGARDE, SAINT BONNET et MARCENAT peuvent être rattachées à la démarche, ce qui modifiera à la hausse la participation financière de la Communauté de Communes.

POINT SUR LA REFORME TERRITORIALE APRES LES RENCONTRES AVEC LES AUTRES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le bureau a rencontré les élus des pays de MASSIAC et de GENTIANE depuis notre dernier conseil.

Le 30 juillet à MASSIAC, les élus du Pays de MASSIAC se sont montrés partagés : certains sont favorables à un rapprochement avec le Cézallier et le Pays de MURAT, d'autres souhaitent se rapprocher du Pays de Saint FLOUR. Le sujet sera à l'ordre du jour du conseil communautaire du 10 septembre.

Le 11 août à RIOM es Montagnes, les élus du pays de GENTIANE se sont montrés partagés : certains sont favorables à un rapprochement avec SUMENE ARTENSE, d'autres ne seraient pas opposés à un rapprochement avec le Cézallier et Murat, avec ou sans SUMENE ARTENSE. Le sujet sera examiné par le bureau dans les meilleurs délais.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal a été présenté par le Préfet à la CDCI le 28 septembre. Il sera ensuite transmis pour avis aux communes et aux communautés de communes qui auront deux mois pour délibérer.

Un retour sera alors fait vers la CDCI avec l'avis des collectivités. Les schéma pourra être amendé et sera adopté avant le 31 mars 2016. Les arrêtés de périmètre seront notifiés aux communes avant le 15 juin 2016 pour une mise en oeuvre avant le 31 décembre 2016.

Le schéma prévoit un regroupement de notre Communauté de Communes avec les Pays de MURAT et de MASSIAC pour une population totale de 13.617 habitants.

Monsieur le Préfet a confirmé que le seuil légal était à 15.000 habitants et que 5.000 habitants constitue un seuil dérogatoire. Il a ainsi rejeté les arguments des Communautés de Communes dont les populations sont supérieures à 5.000 habitants qui souhaitent rester seules.

Le préfet ne modifiera pas sa carte sauf en cas de demande fortement argumentée.

Le Pays de MURAT souhaiterait que le Pays GENTIANE intègre notre groupe. Dans ce cas, SUMENE ARTENSE rejoindrait le groupe MAURIAC – SALERS et porterait ainsi le nombre de Communautés de Communes à 5 au lieu de 6 dans le projet actuel.

Le schéma a été transmis pour avis aux Communautés de Communes et aux Communes qui ont deux mois pour se prononcer. Faute de délibération, l'avis sera réputé favorable.

Les délibérations seront ensuite examinées par la CDCI qui aura 3 mois pour se prononcer à la majorité des 2/3. Monsieur le Préfet pourra alors prendre en compte les modifications proposées s'il

les considère pertinentes et les périmètres seront arrêtés le 31 mars 2016.

Le 31 décembre 2016, tout doit être en place.

Les compétences tourisme et déchets seront transférées le 1er janvier 2017, l'Eau et l'Assainissement le 1er janvier 2020.

Nous réuniront le conseil communautaire avant l'échéance de deux mois tout en laissant le temps aux communes de se réunir auparavant.

QUESTIONS DIVERSES

Pullulation des rats taupiers

Un collectif de quatre personnes s'est invité au conseil communautaire pour exprimer ses inquiétudes face à la pullulation de rats taupiers qui frappe le Cézallier.

Les méthodes de lutte contre ce fléau actuellement en vigueur sont inefficaces et la menace pèse sur la santé publique et sur l'économie des exploitations agricoles déjà fragilisées par la baisse des cours, la sécheresse et maintenant la FCO.

Un groupe de réflexion s'est constitué et a organisé des actions de manifestation pour se faire entendre.

Une réunion organisée le 30 septembre à ALLANCHE a rassemblé plus de 500 personnes, ce qui prouve que la population est consciente des dangers existants et réclame des mesures appropriées. A cet effet le collectif réclame de la Communauté de Communes un soutien et notamment un appui à la réalisation d'études qui viseraient à démontrer que des dangers existent au niveau des captages d'eau et des périmètres de protection.

La Communauté de Communes pourrait financer un cabinet d'expertise ou des étudiants de l'Ecole Vétérinaire. Un projet sera adressé au conseil communautaire qui l'examinera au cours d'une prochaine réunion.

Rassemblement des agents communaux

La convention à signer avec les communes, l'Office de Tourisme et l'ADMR du Cézallier pour le rassemblement des agents communaux prévu au mois de Novembre est adoptée.

Le rassemblement concernera les agents sans les élus. Il aura lieu à MARCENAT début novembre.

La proposition du lac des Moines à 24 €/personne est retenue.

Assistaient à la réunion : MM. VERDIER (Landeyrat), MME. BOUGRAT (Condat) et MM. MAGE et PALLUT Christophe (Condat), FROSIO (Saint Saturnin), CHABRIER (Ségur), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), BONHOMME (Montboudif), MARTIN (Saint Bonnet de Condat), RAYNAUD (Charmensac), RONGIER (Joursac), LESCURE (Pradiers) CROUZY (Lugarde), FOURNAL (Allanche), PALLUT Maurice (Chanterelle), BRESSON (Vèze), et GENEIX (Vernols)

Etaient excusés : MMES. PONCHET PASSEMARD et CHARBONNIER (Marcenat), MME VEYROND et M. LEOTY (Allanche), MM. TRONCHE (Peyrusse) et MAGE (Montgreleix).